

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**Projet d'arrêté du Gouvernement wallon dressant la liste des barrages-réservoirs, établissant la liste des bassins versants des barrages-réservoirs, et établissant la liste des barrages-réservoirs assurant une réserve d'empotement évolutive**

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret du 22 février 2024 relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs, les articles 2, §§ 2 et 4, 23, § 4, alinéa 2, et 31 ;

Vu le rapport du 3 octobre 2024 établi conformément à l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'avis du Comité belge des grands barrages, donné le ... (date) ;

Vu l'avis n° ... du Conseil d'État, donné le ... (date), en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition du Ministre qui a les Infrastructures dans ses attributions ;

Après délibération,

ARRÊTE :

Article 1er. Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par le décret du 22 février 2024 : le décret du 22 février 2024 relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs.

Art. 2. La liste des barrages-réservoirs, visée à l'article 2, § 2, du décret du 22 février 2024, est dressée à l'annexe 1.

Art. 3. La liste des bassins versants pour les barrages-réservoirs, visée à l'article 2, § 4, du décret du 22 février 2024, est établie à l'annexe 2.

Art. 4. La liste des barrages-réservoirs assurant une réserve d'empotement évolutive, visée à l'article 23, § 4, alinéa 2, du décret du 22 février 2024, est établie à l'annexe 3.

Art. 5. Entrent en vigueur le premier jour du mois qui suit l'expiration d'un délai de dix jours prenant cours le jour après la publication du présent arrêté au Moniteur belge :

1° les articles 2, §§ 2 et 4, 23, § 4, alinéa 2, et 31 du décret du 22 février 2024 relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs ;

2° le présent arrêté.

Art. 6. Le ministre qui a les Infrastructures dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le ... (date).

Pour le Gouvernement,

Le Ministre Président,

Adrien DOLIMONT

Le Vice-Président et Ministre des Infrastructures,

A handwritten signature in dark ink, featuring a long horizontal stroke that curves slightly upwards at the right end, followed by a vertical line that descends and then curves back to the left, ending in a small hook.

François DESQUESNES

Annexe n° 1. Liste des barrages-réservoirs

CLASSE A		
1	Nom :	BARRAGE DE BUTGENBACH
	Province :	Liège
	Fonction :	HCL (Hydroélectricité, Écrêtage de Crue, Loisir)
2	Nom :	BASSIN INFERIEUR DE COO
	Province :	Liège
	Fonction :	H (Hydroélectricité)
3	Nom :	BASSIN SUPERIEUR DE COO I
	Province :	Liège
	Fonction :	H (Hydroélectricité)
4	Nom :	BASSIN SUPERIEUR DE COO II
	Province :	Liège
	Fonction :	H (Hydroélectricité)
5	Nom :	BARRAGE DE L'EAU D'HEURE
	Province :	Namur
	Fonction :	NHL (Navigation, Hydroélectricité, Loisir)
6	Nom :	BARRAGE DE LA GILEPPE
	Province :	Liège
	Fonction :	ECH (Eau potable, Écrêtage de Crue, Hydroélectricité)
7	Nom :	BARRAGE DE LA PLATE TAILLE
	Province :	Hainaut
	Fonction :	NHL (Navigation, Hydroélectricité, Loisir)

8	Nom :	BARRAGE DU RY DE ROME
	Province :	Namur
	Fonction :	E (Eau potable)
9	Nom :	BARRAGE DE ROBERTVILLE
	Province :	Liège
	Fonction :	HCEL (Hydroélectricité, Écrêtage de Crue, Eau potable, Loisir)
10	Nom :	BARRAGE DE LA VESDRE
	Province :	Liège
	Fonction :	ECH (Eau potable, Écrêtage de Crue, Hydroélectricité)
CLASSE B		
1	Nom :	BARRAGE DE L'OURTHE
	Province :	Luxembourg
	Fonction :	EL (Eau potable, Loisir)
2	Nom :	PRE-BARRAGE DE FALEMPRISE
	Province :	Namur
	Fonction :	L (Loisir)
3	Nom :	PRE-BARRAGE DE FERONVAL
	Province :	Hainaut
	Fonction :	L (Loisir)
4	Nom :	PRE-BARRAGE DU RY JAUNE
	Province :	Namur
	Fonction :	L (Loisir)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon dressant la liste des barrages-réservoirs, établissant la liste des bassins versants des barrages-réservoirs, et établissant la liste des barrages-réservoirs assurant une réserve d'empotement évolutive.

Namur, le ... (date).

Pour le Gouvernement,

Le Ministre Président,

Adrien DOLIMONT

Le Vice-Président et Ministre des Infrastructures,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical line and a small loop.

François DESQUESNES

Annexe n° 2. Liste des bassins versants pour les barrages-réservoirs

1	Nom :	Bassin versant de la Vesdre
	Exutoire :	Confluence de la Vesdre dans l'Ourthe
	Barrages :	Le barrage de la Vesdre et le barrage de la Gileppe
	Communes :	Eupen, Baelen, Jalhay, Limbourg, Dison, Verviers, Spa, Theux, Pepinster, Trooz, Chaudfontaine.
2	Nom :	Bassin versant de la Warche et de l'Amblève
	Exutoire :	Confluence de l'Amblève dans l'Ourthe
	Barrages :	Le barrage de Butgenbach, le barrage de Robertville, le bassin inférieur de Coo, le bassin supérieur de Coo I, le bassin supérieur de Coo II
	Communes :	Butchenbach, Waimes, Malmédy, Stavelot, Trois-Ponts, Stoumont, Aywaille.
3	Nom :	Bassin versant de l'Ourthe
	Exutoire :	Confluence de l'Amblève dans l'Ourthe
	Barrages :	Le barrage de l'Ourthe
	Communes :	Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Rendeux, Hotton, Erezée, Somme-Leuze, Durbuy, Ferrières, Hamoir, Comblain-au-Pont.
4	Nom :	Bassin versant de l'Eau d'Heure
	Exutoire :	Confluence de l'Eau d'Heure dans la Sambre
	Barrages :	Le Barrage de l'Eau d'Heure, le Barrage de la Plate-Taille, le pré-barrage de Falemprie, le pré-barrage de Féronval, le pré-barrage du Ry Jaune
	Communes :	Cerfontaine, Froidchapelle, Walcourt, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Montigny-le-Tilleul, Charleroi.
5	Nom :	Bassin versant du Ry de Rome
	Exutoire :	Confluence du Ry de Rome dans l'Eau Noire
	Barrages :	Le Barrage du Ry de Rome

	Communes	Viroinval, Couvin.
--	----------	--------------------

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon dressant la liste des barrages-réservoirs, établissant la liste des bassins versants des barrages-réservoirs, et établissant la liste des barrages-réservoirs assurant une réserve d'empotement évolutive, visées aux articles 2, §§ 2 et 4, et 23, § 4, alinéa 2, du décret du 22 février 2024 relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs, et déterminant la date d'entrée en vigueur de ces dispositions.

Namur, le ... (date).

Pour le Gouvernement :

Le Ministre Président,

Adrien DOLIMONT

Le Vice-Président et Ministre des Infrastructures,



François DESQUESNES

Annexe n° 3. Liste des barrages-réservoirs assurant une réserve d'empotement évolutive

1	Nom :	Barrage de l'Eau d'Heure
2	Nom :	Barrage de la Plate-Taille
3	Nom :	Barrage de la Gileppe
4	Nom :	Barrage de la Vesdre
5	Nom :	Barrage de Butgenbach
6	Nom :	Barrage de Robertville

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon dressant la liste des barrages-réservoirs, établissant la liste des bassins versants des barrages-réservoirs, et établissant la liste des barrages-réservoirs assurant une réserve d'empotement évolutive, visées aux articles 2, §§ 2 et 4, et 23, § 4, alinéa 2, du décret du 22 février 2024 relatif à la sécurité d'exploitation des barrages-réservoirs, et déterminant la date d'entrée en vigueur de ces dispositions.

Namur, le ... (date).

Pour le Gouvernement,

Le Ministre Président,

Adrien DOLIMONT

Le Vice-Président et Ministre des Infrastructures,



François DESQUESNES